



## **RESOLUTION CONTROLEUR DE SECURITE - Batz 1999**

---

Les contrôleurs de Sécurité, pleinement conscients des risques encourus par le personnel lors de l'application des 35 heures au sein des organismes sociaux,

- Demandent la tenue rapide de négociations préservant la convention collective nationale et leur accordant des avantages au moins identiques à ceux négociés lors du dernier projet d'accord du SNFOCOS et de la FEC,
- Réitèrent leur souhait de renégociation de la classification de 1993, conformément aux accords intersyndicaux élaborés au cours de l'année 1997, avenant à la convention collective et grille des salaires allant des niveaux 7 à 10, Demandent l'attribution de frais de déplacement à la hauteur des orientations qui leur sont confiées par la CNAMTS,
- Exigent une surveillance plus précise de la Direction des Risques Professionnels, pour veiller à ce que leur hiérarchie locale leur donne réellement les moyens d'assurer leurs missions de prévention.
- Mandatent le Secrétaire Général et le Bureau National, afin qu'ils mènent à bien leurs requêtes auprès des instances compétentes.

**Adoptée à l'unanimité**